

Contrat de location saisonnière

Le présent contrat de location saisonnière est conclu entre :

Mr&Mme BILBAULT

Demeurant : Ferme de Vassivière 23460 Royère de Vassivière

Et

Mr Mme Mlle

Demeurant :

Article 1 . Objet du contrat

Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location des lieux

Identifiés ci-après par le propriétaire au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux Présentes.

Article 2. Désignation des lieux loués

Les lieux loués sont situés à : « Ferme de Vassivière » chemin du cloup 23460 Royère de Vassivière

Tel 05 55 64 71 90

Les lieux sont loués meublés . la fiche descriptive des lieux loués figure en annexe au présent contrat

Les lieux loués sont prévus pour : Chalet 1 : 4 personnes maximum

Chalet 3 : 4 personnes maximum

Relais : 8 personnes maximum

Cabane : 2 personnes maximum

Yourte 1 : 4 personnes maximum

Yourte 2 : 3 personnes maximum

Au cas où le nombre d'occupants envisagés serait supérieur, le locataire s'engage à demander l'accord préalable du Propriétaire. Le propriétaire pourra facturer une surcharge de location qui sera précisée au présent contrat.

Article 3 .Durée de la location

La location est conclue du / à 16 heures (date d'entrée) au / à 11 h 30 (date de sortie).

Le locataire ne peut , en aucun cas, se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue au présent contrat.

Article 4 . loyer

(fonction de la saison se reporter au tableau des tarifs)

4.1 Montant et paiement du loyer : la présente location est consentie pour un loyer de : €

Le locataire s'engage à verser 25 % du montant total ; soit € par chèque au propriétaire à la signature du présent contrat.

Le solde , soit € sera réglé par chèque au plus tard à la date d'arrivée. (en cas de réservation tardive l'ensemble du règlement sera versée à l'arrivée.)

4.2 Charges

Les charges (eau , électricité, chauffage) sont incluses dans le loyer, dans la limite d'une utilisation normale.

En cas de consommation anormalement élevée, le propriétaire facturera le locataire sur la base de la consommation constatée au compteur le jour de la sortie et au tarif appliqué par les compagnies d'eau et d'électricité. La facture des charges sera envoyée au locataire dans la semaine suivant la sortie des lieux loués et sera exigible à réception par le locataire.

Un montant forfaitaire de 40 € est ajouté au montant du loyer afin de couvrir les frais de ménage à la sortie du locataire en cas de défaillance ou / et sur sa demande.

4 .3 Taxe de séjour

La taxe de séjour est incluse au loyer

4 .4 Dépôt de garantie

Le locataire versera au propriétaire un dépôt de garantie , en sus du loyer , égal à 50 % du montant du loyer. Le dépôt de garantie sera réglé par chèque au plus tard à la date d'entrée dans les lieux loués.

Le dépôt de garantie a pour objet de couvrir les réparations ou remise en état qui seraient nécessaires suite au départ du locataire. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré comme une participation au paiement du loyer.

Si aucune dégradation n'était constatée lors de l'état des lieux de sortie , le chèque de dépôt de garantie sera restitué par le propriétaire au locataire au plus tard dans la semaine suivant la date de sortie . Dans le cas contraire, le solde du dépôt de garantie sera restitué au locataire , déduction faite des frais de remise en état , dans un délai maximum de 2 mois après la date de sortie. Le montant de la remise en état sera déterminé à l'amiable entre le propriétaire et le locataire. En cas de Désaccord , un devis de remise en état sera effectué par un professionnel ou autre organisme habilité au choix du propriétaire et indépendant de celui-ci. Le locataire s'engage à régler le surplus si les frais de remise en état étaient supérieurs au dépôt de garantie.

Article 5 . Utilisation des lieux loués

Les lieux loués sont destinés à l'habitation familiale et doivent être occupés par le locataire en « bon père de famille ». La sous-location est interdite.

Les animaux sont admis, mais interdits dans les chambres.

Le locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.

En aucun cas les lieux loués ne peuvent être utilisés pour une activité professionnelle, commerciale, artisanale ou autre.

Article 6. Etat des lieux et inventaire

Les parties établiront un état des lieux d'entrée et de sortie , ainsi que l'inventaire des meubles et objets à la disposition du locataire.

L'état des lieux et l'inventaire sont établis en présence des deux parties et en deux exemplaires, dont un est remis à chacune des parties.

Article 7. Assurance villégiature

Le locataire s'engage à remettre au propriétaire une attestation d'assurance (vol , incendie ,dégats des eaux) couvrant les lieux loués (mobilier et immobilier) à la date de signature du présent contrat.

Article 8. Annulation de la location

En cas d'annulation du présent contrat de location saisonnière, le locataire s'engage à notifier sa décision au propriétaire dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat sera réputé résilié de plein droit et le propriétaire pourra disposer des lieux loués :

- au cas où le locataire ne se présenterait pas 24 heures après le jour prévu de l'entrée et en l'absence de notification de retard d'arrivée ;
-
- au cas où le locataire ne réglerait pas le solde du loyer ou le dépôt de garantie , au plus tard à la date d'entrée.

Le montant total du loyer restera acquis au propriétaire au cas où le locataire déciderait d'écourter la durée de la location (sauf cas de force majeure).

Toute annulation du présent contrat par le propriétaire avant la date d'entrée devra être notifiée au locataire par lettre recommandée avec accusé de réception.(voir conditions d'annulation location ci-dessous)

Réservation par versement d'arrhes ou d'acompte et conditions d'annulation

Extrait du guide juridique & fiscal du tourisme rural Francis varennes 4em édition ipso facto

La plupart des contrats prévoit le versement préalable d'une somme d'argent par le locataire à titre de réservation dont le montant s'élève habituellement à 25% du prix de la location.

La qualification de ces sommes est importante car elle détermine l'engagement des parties.

S'il s'agit d'arrhes , le locataire tout comme le loueur peuvent à tout moment se dédire, le locataire en perdant les sommes versées , le loueur en remboursant le double des sommes perçues.

S'il s'agit d'acompte, le contrat est définitif , le locataire est dans l'obligation de verser l'intégralité du prix prévu au contrat , meme s'il se désiste. Toutefois le contrat peut éventuellement prévoir que les sommes versées par le locataire initial pourront être remboursées si le loueur trouve un autre occupant pour la période réservée.

Fait à

Le (deux exemplaires , un par partie)

« lu et approuvé »

Le locataire
.....

le propriétaire

FERME DE VASSIVIERE
Chemin du clou 23460 Royere de Vassiviere
05-55-64-71-90

inventaire du relais 8 places

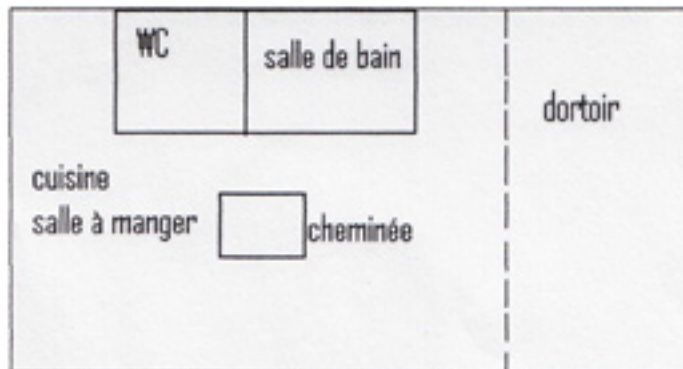
Fournitures vaisselle/ménage

assiettes plates et creuses	assiettes dessert	bols+ tasses+ coquetiers
verres+ pichet d'eau	fourchettes et couteaux	cuillères à café et à soupe
range couvert et dessous de plat	+corbeille à pain et à fruit	cafetière électrique

Meubles et matériel

réfrigérateur	gazinière 5 feux	micro-ondes
saladier+ couverts	plats pyrex	poêle+ sauteuse
casseroles+ auto-cuiseur	passoire+ essoreuse salade	écumoire+ louche
verre doseur	spatule en bois	téléviseur couleur
couteau à pain+ couteau chef	couteau office+ économe	poubelles
vase+ plateau	table bois+ chaises	fer à repasser
ouvre-boîte+ tire-bouchon	clé universelle	extincteur
paillasons	serpillères	radiateurs électriques
balai+ balai-brosse	seau+ pelle ménage	étendoir à linge
seau	pincés à linge	
bouilloire électrique	pendule	
8 lits 1 place	alèses+ traversins	
couvertures+ dessus de lit	lave-vaisselle	
lave-linge		

Location de draps: 8 euros la paire (sur réservation, vos lits seront faits à votre arrivée)



FERME DE VASSIVIERE

chemin du clou 23460 Royere de Vassiviere
05-55-64-71-90

inventaire des gîtes 2/4 places

Fournitures vaisselle/ménage

assiettes plates et creuses	assiettes dessert	bois+ tasses+ coquetiers
verres+ pichet d'eau	fourchettes et couteaux	cuillères à café et à soupe
range couvert et dessous de plat	+corbeille à pain et à fruit	cafetière électrique

Meubles et matériel

réfrigérateur	plaques électriques	micro-ondes
saladier+ couverts	plats pyrex	poêle+ sauteuse
casserolles+ auto-cuiseur	passoire+ essoreuse salade	
verre doseur	spatule en bois	écumoire+ louche
couteau à pain+ couteau chef	couteau office+ économe	
vase+ plateau	table bois+ chaises	téléviseur couleur
ouvre-boîte+ tire-bouchon	clé universelle	
paillasons	serpillères	poubelles
balai+ balai-brosse	seau+ pelle ménage	fer à repasser
seau	pincés à linge	
bouilloire électrique	pendule	extincteur
sèche cheveux étendoir à linge		
chambre 1 : 1lit 2 places		
chambre 2 : 2 lits 1 place		
couvertures+ dessus de lit	alèses+ traversins	radiateurs électriques

Location de draps: 8 euros la paire

